

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

18- Objet : LUD'O PARC – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

N° Ordre : DE-070-2022

Rapporteur : Jean François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 9.1.3 autres domaines de compétence - tourisme

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_070_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 12

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la reprise en gestion directe du Lud'O Parc depuis le 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant l'obligation d'un règlement intérieur, qui sera affiché dans l'établissement ;

Vu la délibération DE-056-2021 du 19 mai 2021 validant le règlement intérieur du Lud'O Parc, ainsi que la délibération DE-064-2021 du 30 juin 2021 portant sur l'annexe covid ;

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les conditions d'utilisation du Lud'O Parc, ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de l'établissement et du maintien de la sécurité des usagers ;

Il convient de faire évoluer certains éléments du contenu, comme proposé dans l'annexe jointe ;

Vu l'avis de la commission tourisme consultée sur le sujet le 02 mai 2022,

Le Président propose de valider les modifications apportées au règlement intérieur, annexé à la présente délibération, pour une application dès l'ouverture de la saison 2022 fixée au 02 juillet 2022 (fermeture prévue le 04/09/2022).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► De prendre acte de l'ouverture du Lud'O Parc au 02 juillet 2022.

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_070_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

- ▶ **De valider** la mise à jour du règlement intérieur du Lud'O Parc, tel qu'annexé.
- ▶ **De signer** ce règlement intérieur aux fins d'affichage dans l'établissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

